

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : **Kariane Dufour**

<https://www.cadre21.org/membres/6d675d9b142073c071170872>

Date d'obtention : 2024-01-08 16:00:06

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Je retiens que c'est une méthode d'intervention rapide et efficace qui a le souci du bien-être et de la sécurité des jeunes se retrouvant dans une situation de sextage à coeur. Cette méthode permet une uniformisation des interventions en plus de limiter la propagation de contenu à caractère sexuel et empêche les intervenants de voir le contenu ce qui protège l'intégrité des jeunes. Elle vise également à conscientiser et à responsabiliser les adolescents de leurs gestes et des conséquences de ceux-ci par rapport aux sextos. Elle se base sur les fondements de la LSJPA et est en conformité avec notre rôle scolaire par la loi de la LIP (loi sur l'instruction publique) qui vise notamment à prévenir et lutter contre l'intimidation et la violence à l'école. Je retiens que lorsqu'on doit faire la trousse Sexto, il faut utiliser suivre les étapes inscrites, comme faire la grille pour vérifier l'amorce, la nature, les intentions et l'étendue de la situation. Je retiens que la situation peut être jugée comme acte impulsif ou comme acte malveillant et qu'en tous les cas, il faut contacter les policiers, mais à des moments différents (plus rapidement dès qu'on a un soupçon que ça pourrait être malveillant). Je retiens qu'il ne faut jamais chercher à voir le contenu comme "preuve" mais plutôt poser les questions de la grille. Je retiens qu'on doit confisquer les cellulaires qui pourraient posséder de la pornographie juvénile à l'intérieur en le scellant dans un sac afin que le jeune soit sûr de son intégrité. Le cellulaire sera remis au corps policier plus tard dans l'intervention. Je retiens qu'une fois les policiers contactés, je ne peux pas aller chercher plus d'informations à leur demande, car je ne suis pas mandataire des corps policiers. Je retiens qu'en tout temps, il faut éviter la simple collecte d'informations et avoir un ton rassurant envers les jeunes concernés.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Cela va changer que dorénavant, je pourrai intervenir moi-même lorsqu'un de mes élèves se retrouve dans ce genre de situations. Avant, je devais trouver une personne formée pour intervenir, qui n'avait pas nécessairement de lien de confiance avec mes élèves. Travaillant avec une clientèle adolescente TSA (trouble du spectre de l'autisme), cela sera beaucoup moins anxiogène et plus efficace que je puisse intervenir moi-même, puisque je les connais déjà très bien. Lorsqu'une situation le nécessitera, je m'assurerai de suivre les étapes de la trousse tout en ayant le bien-être de mes jeunes à coeur.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Je ferai particulièrement attention à rester le plus près possible du contenu exact de la trousse, tout en étant capable de bien faire comprendre le tout à mes élèves. En effet, compte tenu que mes élèves ont un TSA, il faut parfois adapter le tout pour favoriser la compréhension des questions par exemple. Cela ne devra toutefois pas déroger de l'intention de la question ni mettre des "mots dans la bouche" des élèves. Je prioriserai des moyens alternatifs (comme des schémas/dessins, etc.) afin d'expliquer sans changer le contenu. Je ferai également attention à bien rassurer les jeunes, car cela peut être très anxiogène pour eux et à leur permettre d'utiliser des moyens d'apaisement au besoin (ex.: utilisation d'objets sensoriels, temps de pause, etc.).